



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Date de convocation : 14 septembre 2026

Date d'affichage du Procès-Verbal : 25 septembre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 19

Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoît ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Baptiste BOUGIS, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE.

Absents excusés avec procuration : Mme Valérie LEON donne procuration à M. Joël GESRET, M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Philippe GELARD, M. Frédéric DESCHAMPS donne procuration à M. Benoît ROLLAND.

Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.

Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Subvention exceptionnelle – Solidarité envers les communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plélan-le-Petit tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Plélan-le-Petit contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à la Protection Civile.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Versent** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à la Protection Civile,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission

En Sous-Préfecture de Dinan le 25/09/2026

De son affichage en mairie le 25/09/2026



Le Maire, Philippe GELARD



La secrétaire, Charline BONFILS

Pour expédition conforme



Le Maire, Philippe GELARD